

M. Baker (Grenville-Carleton): Il s'agit là d'une importante question. Mais comme en font foi les accords déposés hier par le premier ministre, les services de M. Grandy furent retenus pour une période d'un mois par le ministère de l'Industrie et du Commerce immédiatement après sa démission de ses fonctions de sous-ministre auprès de ce même ministère, au titre, cette fois-ci, d'expert-conseil en matière de «rationalisation de l'industrie aérospatiale au Canada». Or, ce n'est que le 19 décembre 1975 que M. Grandy a quitté le conseil d'administration de la société de Havilland Aircraft auquel il avait accédé le 26 juin 1974. Étant donné le champ des activités de M. Grandy, le premier ministre suppléant est-il maintenant disposé à se prononcer sur la conduite plutôt douteuse d'un ancien sous-ministre, et ne convient-il pas que l'on se trouve en présence d'un conflit d'intérêts quand on considère le fait que la société de Havilland était en mesure de bénéficier du contrat de la Lockheed, puisque cette dernière avait convenu de promouvoir les ventes d'appareils Dash-7 si l'appareil Orion était choisi?

M. Sharp: Je ne confirme ni n'infirme les propos de l'honorable représentant. Comme l'a indiqué le premier ministre, une situation sans précédent a surgi récemment. Le premier ministre estime que la question est grave et il est en train de la faire étudier. En attendant que cet examen se fasse, le député ne voudra sûrement pas attaquer la réputation de personnes comme MM. Grandy et Reisman par voie d'insinuations faites à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Vu l'attitude assez cavalière du premier ministre suppléant...

Des voix: Oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): En l'absence du premier ministre, devons-nous conclure des réponses que vient de nous donner l'honorable représentant, qu'à son avis il ne voit pas là une question grave dans le cas de la fonction publique, et que nous devrions continuer d'attendre des lignes directrices, une mesure législative ou d'autres mesures propres à régir la conduite des fonctionnaires pendant qu'ils sont en poste et après?

M. Sharp: Comme je viens de le dire, le premier ministre a déclaré qu'à ses yeux la question était grave. Le député fait une fois de plus des déclarations à la Chambre des communes aptes à ternir la réputation de personnes comme MM. Reisman et Grandy. De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons dans la justice, monsieur l'Orateur, quoi que puisse penser l'opposition.

* * *

● (1420)

LA DÉFENSE NATIONALE

LA COMMANDE D'AVIONS LOCKHEED—LA DATE LIMITE—LES ASPECTS FINANCIERS DE L'AFFAIRE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. On ne s'attendait pas que le cabinet prenne, avant sa réunion de demain, de décision définitive concernant l'achat d'appareils Orion de Lockheed; pourtant selon les journaux d'aujourd'hui il avait été décidé

Questions orales

jeudi dernier de procéder à cet achat. Le ministre peut-il dire à la Chambre si oui ou non on a pris cette décision et dans sa réponse, nous parlera-t-il aussi des autres aspects financiers envisagés par le gouvernement dont il est question dans ce même article, et qui devront être considérés s'il désire conclure le marché?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, la nouvelle est inexacte. Le cabinet n'a pas pris de décision. Les ententes financières sont de la sorte dont nous avons discuté auparavant. Nous sommes en rapport avec les banques canadiennes et les pourparlers sont en progrès mais aucune entente financière n'a encore été conclue. Je ne peux donc pas encore en annoncer.

LA COMMANDE D'AVIONS LOCKHEED—LES PROPOS APPAREMMENT CONTRADICTOIRES AU SUJET DU FINANCEMENT—LA POSSIBILITÉ DE NÉGOCIATION AVEC L'EMERGENCY LOAN GUARANTEE BOARD

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a dit hier à la Chambre qu'il était parfaitement au courant, ainsi que ses collaborateurs, de la situation financière de la société Lockheed l'automne dernier, au moment des négociations. Or, son sous-ministre a dit à un comité de la Chambre au cours des dix derniers jours qu'il n'était pas au courant des dispositions de l'Emergency Loan Guarantee Act des États-Unis qui interdirait à Lockheed de procéder au financement fictif. Le ministre peut-il expliquer la contradiction apparemment flagrante entre ses propos et ceux de son sous-ministre? Et, plus précisément, peut-il nous dire si soit lui-même soit ses collaborateurs ont eu des entretiens avec les autorités américaines de l'Emergency Loan Guarantee Board au moment des négociations, ou ont-ils cru sur parole ce que leur disait Lockheed de sa situation financière à ce sujet?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà signalé, mes fonctionnaires étaient au courant des exigences de l'Emergency Loan Guarantee Board et du fait que Lockheed devait obtenir l'approbation des banques des États-Unis avant d'augmenter ses prêts. Mes fonctionnaires savaient cela. Mais la société Lockheed nous a indiqué qu'elle pouvait surmonter ces difficultés et qu'en fait, elle pouvait participer au financement de l'écart entre les paiements exigés et les fonds dont disposait le ministère de la Défense nationale.

L'OPPORTUNITÉ DE LA CONSTRUCTION D'AVIONS PATROUILLEURS AU CANADA AU LIEU D'ACHETER DES «ORION»

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'il est maintenant bien évident que Lockheed ne peut faire honneur à ses engagements, selon les propos du ministre, même si elle l'a nié; que le gouvernement du Canada possède et contrôle la société Canadair et la DeHavilland Corporation of Canada, le ministre ne veut-il pas s'engager maintenant à ne pas poursuivre la transaction avec Lockheed et à construire au Canada l'avion qui répondrait aux exigences techniques, en employant les installations canadiennes qui relèvent déjà des Canadiens?